

REGLEMENT BOULIEU TRAIL – 10^{ème} EDITION

1. Les Courses

L'association « Boulieu Trail » organise le vendredi 2 octobre et le samedi 3 octobre 2020 des courses à pied, plus de 90% sur chemins :

Courses	Distances	Dénivelés	Catégories éligibles	Heure de départ	Lieu du départ
L'Ultratrail®	112 km	D+ 4790 m	Espoirs à vétérans	Vendredi 22h00	Boulieu Village
Relais à 4 " même parcours que l'ultratrail®"	18 km 38 km 36 km 20 km	D+ 900 m D+ 1450 m D+ 1650 m D+ 800 m	Espoirs à vétérans	Vendredi 22h00	Boulieu Village
Le Feltrin	74 km	D+ 3640 m	Espoirs à vétérans	Samedi 5h00	Monestier
Les Crêtes	56 km	D+ 2140 m	Espoirs à vétérans	Samedi 8h00	Boulieu salle Polyvalente
La Cance	40 km	D+ 1970 m	Espoirs à vétérans	Samedi 9h00	Vocance
La Croix de Chirol	20 km	D+ 870 m	Espoirs à vétérans	Samedi 15h30	Boulieu salle Polyvalente
Les Hameaux	12 km	D+ 490 m	Juniors à vétérans	Samedi 15h45	Boulieu salle Polyvalente
Village	8 km	D+ 200 m	Cadets à vétérans	Vendredi 20h00	Boulieu Village

Courses enfants :

10h45 : départ des enfants (400m - de 5 à 8 ans)

11h00 : départ des enfants (800m – de 9 à 11 ans)

Les courses enfants se font sans inscriptions ni classements et sous la responsabilité des parents.

Courses Adolescents :

11h30 : départ des benjamins (2,5 km – 12/13 ans)

11h45 : départ des minimes (4,6 km - 14/15 ans)

Les tracés et profils sont disponibles sur : boulieutrail.fr

2. Conditions de participation

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un** « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o **Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);**
- **ou d'un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour les mineurs, une autorisation des parents est nécessaire.

Ces documents doivent être remis **au plus tard lors du retrait des dossards**

Aucun certificat médical ne sera restitué à l'issue de la course

3. Droit d'inscription

Un lot est offert aux 500 premiers inscrits sur les courses adultes et sera remis le jour de la course avec les dossards.

Le nombre d'inscrits est limité à **1000 concurrents** toutes courses confondues.

Courses	Prix avant le 31 juillet 2020	Prix après le 31 juillet 2020	Repas coureur	Repas accompagnateur	Clôture des inscriptions
L'Ultratrail® (112 km) <i>(lot, ravitaillements, lot finisher)</i>	65€	85€	5€	10€	Le 27 septembre 2020
Le Feltin (74 km) <i>(lot, ravitaillements, lot finisher)</i>	50€	60€	5€	10€	Le 27 septembre 2020
Les Crêtes (56 km) <i>(lot, ravitaillements, lot finisher)</i>	35€	45€	5€	10€	Le 27 septembre 2020
La Cance (40 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	30€	35€	5€	10€	Le 27 septembre 2020
Relais à 4 (112 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	80€	100€	5€	10€	Le 27 septembre 2020

Le Feltin (74 km) Monestier : - Départ **Navette obligatoire** gratuite, de la Halle Boulieu à **04h00**

La Cance (40 km) Vocance : - Départ **Navette obligatoire** gratuite, de la Halle Boulieu à **08h00**

Courses	Prix avant le 27 septembre 2020	Prix après le 27 septembre 2020	Clôture des inscriptions
La Croix de Chirol (20 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	20€	25€	Le 27 septembre 2020 (internet) Possible sur place
Les Hameaux (12 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	13€	15€	Le 27 septembre 2020 (internet) Possible sur place
Village (8 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	5€	5€	Gratuit si inscrit sur une autre course Le 27 septembre 2020 (internet) Possible sur place

Courses	Prix
Minimes	3€
Benjamins	3€

Pour les mineurs, une autorisation des parents est nécessaire.

Matériel obligatoire

Pour La Croix de Chirol :

Réserve d'eau.

Pour La Cance et les Crêtes :

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé.

Les bâtons sont autorisés.

Pour Le Feltin :

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, lampe frontale, téléphone chargé.

Les bâtons sont autorisés.

Pour L'Ultratrail® et Relais à 4 :

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, lampe frontale, téléphone chargé.

Les bâtons sont autorisés.

Ultratrail® : Un sac coureur pourra être acheminé au ravitaillement de Saint Julien Vocance.

Pour toutes les courses :

Les concurrents doivent porter leurs dossards visiblement, pendant la totalité de la compétition.

Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

4. Ravitaillements

Courses	Ravitaillements
L'Ultratrail®	Burdignes Le Monestier Saint Julien Vocance Vocance Mer de glace Arrivée
Le Feltin	Saint Julien Vocance Vocance Mer de glace Arrivée
Les Crêtes	Burdignes Mer de glace Arrivée
La Cance	Mer de glace Arrivée
La Croix de Chirol	Fontanilles x 2 Arrivée
Les Hameaux	Fontanilles Arrivée

5. Limites horaires

Limites horaires Ultratrail® et relais à 4	
Burdignes	1H30
Monestier	5H40
Saint Julien Vocance	9H10
Vocance	12H20
Mer de glace	16H00
Croix de Chirol	18H00
Arrivée	20H00

Limites horaires Le Feltin (74 km)	
Saint Julien Vocance	8H40
Vocance	11H40
Mer de glace	15H40
Croix de Chirol	18H00
Arrivée	20H00

Limites horaires Les Crêtes (56 km)	
Burdignes	11h35
Mer de Glace	15h30
Arrivée	19H15

Limites horaires La Cance (40 km)	
Mer de glace	13H00
Arrivée	17H00

6. Abandon

Sauf en cas de blessure, les coureurs doivent rejoindre le point de contrôle offrant une solution de rapatriement (signalés par un pictogramme sur les cartes des parcours). Ils doivent en informer le responsable de poste qui annulera son numéro de dossard.

Les médecins présents sur les postes de ravitaillement/sécurité sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course, après concertation avec le coureur et le directeur de course.

7. Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

8. Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance (MACIF N°13078757).

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

9. Récompenses

Un tirage au sort pour la remise de lots aura lieu avant les courses sur les concurrents préinscrits. Les lots seront remis lors du retrait des dossards.

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratchs féminines et 3 premiers scratchs masculins de chaque course et aux 3 premiers relais scratch.

10. Voies utilisées

La compétition se déroule en très grande partie sur pistes ou chemins en milieu naturel, sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Interdiction d'être accompagné par un vélo ou tout véhicule à moteur.

11. Sécurité

La sécurité est assurée par des médecins et par Quad 18 Organisation

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

12. Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

13. Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.

14. Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanant du Boulieu Trail.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation des courses ou de modification des parcours.

15. Acceptation du règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.